

Panneaux d'interdiction de fumer

Dans le cadre de la lutte contre le tabagisme, le décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006 fixe les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux publics.

Modalités d'application:

A compter du 1^{er} février 2007, il sera interdit de fumer:

- dans tous les lieux fermés et couverts qui accueillent du public ou qui constituent des lieux de travail,
- dans les établissements de santé,
- dans l'ensemble des transports en commun,
- dans l'ensemble des écoles, collèges et lycées publics et privés, ainsi que des établissements destinés à l'accueil, à la formation ou à l'hébergement des mineurs



Cette interdiction sera rappelée par une signalisation apparente.



La date d'application est fixée au 1^{er} janvier 2008 pour les débits de boissons, hôtels, restaurants, débits de tabac, casinos, cercles de jeux et discothèques, afin de leur permettre de s'adapter économiquement à ces nouvelles règles.

Spécificités des emplacements réservés aux fumeurs:

- clos, équipés de dispositifs de ventilation puissante
- superficie inférieure à 20% de la surface totale de l'établissement et inférieure à 35 m²
- interdits aux mineurs de moins de 16 ans

Sanctions encourues

- Fumer hors des emplacements réservés à cet effet est sanctionné par une contravention de 68 euros.
- Favoriser la violation de l'interdiction de fumer ou ne pas mettre en place les normes ou la signalétique sont sanctionnés par une contravention de 135 euros.

Interdiction de fumer

La signalisation du principe de l'interdiction, accompagnée d'un message sanitaire de prévention, devra être apposée aux entrées des bâtiments ainsi qu'à l'intérieur, dans des endroits visibles et de manière apparente.

Dimensions (mm)	Polyester laminé Réf.	Polypropylène Réf.	Vitrophanie Réf.
A5 (148 x 210)	806584	806587	806590
A4 (210 x 297)	806585	806588	806591
A3 (294 x 420)	806586	806589	806592

Emplacement fumeur

La signalisation des emplacements réservés aux fumeurs accompagnée de l'avertissement sanitaire devra être apposée à l'entrée des emplacements. Il sera rappelé, en particulier, que les mineurs de 16 ans ne peuvent y accéder.

Dimensions (mm)	Polyester laminé Réf.	Polypropylène Réf.	Vitrophanie Réf.
A5 (148 x 210)	806593	806596	806599
A4 (210 x 297)	806594	806597	806600
A3 (294 x 420)	806595	806598	806601

INTERDICTION DE FUMER



Fumer ici vous expose à une amende forfaitaire de 68€ ou à des poursuites judiciaires.

Pour **arrêter de fumer**, faites-vous aider en appelant le :
0 825 309 310 (0,15€/min, Tabac Info Service)

Décret n° 2006 - 1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif.

EMPLACEMENT FUMEURS

Interdit aux mineurs de moins de 16 ans



Fumer augmente les risques de maladies cardiaques et pulmonaires mortelles.


Pour **arrêter de fumer**, faites-vous aider en appelant le :
0 825 309 310 (0,15€/min, Tabac Info Service)

Décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif.

Panneaux d'interdiction de fumer

Pictogramme	Dimensions L x H (mm) Ø (mm)	B-7541 Polyester (adhésif)	B-7527 Polypropylène (rigide)	B-7525 Aluminium (rigide)
-------------	------------------------------------	----------------------------------	-------------------------------------	---------------------------------

Défense de fumer

PIC 2105	Ø 50	806905*		
	Ø 100	806906*	806907	806908
	Ø 200	806909*	806910*	806911
	Ø 315	806912 *	806913	806914
	Ø 400		806915	



Pictogramme	Dimensions L x H (mm) Ø (mm)	B-7541 Polyester (adhésif)	B-7527 Polypropylène (rigide)	B-7525 Aluminium (rigide)
-------------	------------------------------------	----------------------------------	-------------------------------------	---------------------------------

Défense de fumer

STF 2102	297 x 74	806918	806919
----------	----------	--------	--------



Ne pas fumer

STF 562	297 x 74	251113	252175
---------	----------	--------	--------

Ne pas fumer

Défense de fumer

STF 550	297 x 74	251100	252176
---------	----------	--------	--------

Défense de fumer

Espace non fumeur

STF 2101	297 x 74	806916	806917
----------	----------	--------	--------



Merci de ne pas fumer

STF 2103	250 x 200	806920	80692
----------	-----------	--------	-------




Flamme nue interdite et défense de fumer

PIC 2101	Ø 100	807145	807146	807147
	Ø 200	807148	807149	807150
	Ø 315	807151	807152	807153
	Ø 400		807154	



Flamme

PIC 487	Ø 100	223030	223032	223034
	Ø 200	251249	253173	223035
	Ø 315	223031	223033	223036
	Ø 400	227964	227967	

Eteignez votre cigarette

STF 486	200 x 250	251248	253172
---------	-----------	--------	--------



SIGNALISATION DE SÉCURITÉ



Panneaux personnalisés

Nous produisons pour vous tous les pictogrammes sur mesure que vous souhaitez (voir p. 82).

Veuillez accompagner toute commande des informations suivantes:

- Texte
- Couleur et symbole
- Matériau
- Quantité

